



Observatoire
régional
de l'intégration
et de la ville

Centre de ressources
Grand Est



SENSIBILISATION A LA POLITIQUE DE LA VILLE



26 OCTOBRE 2023



L'ASSOCIATION ORIV

- L'association ORIV se donne pour mission d'agir en faveur de l'intégration, du développement social urbain et de la lutte contre les discriminations, en intervenant sur les enjeux sociaux et les politiques publiques.
- Elle soutient et accompagne des habitants et des élus, des acteurs institutionnels, des professionnels et des associations.
- Elle produit et met à disposition des connaissances et des ressources, anime des temps collectifs et interpelle les acteurs sur les enjeux qu'elle repère.
- Elle intervient sur l'ensemble du territoire de la région Grand Est depuis 2016, mais existe depuis 1992.
- Basée à Strasbourg, une antenne à Reims, huit salariés.
- Site internet : www.oriv.org

SENS DE L'INTERVENTION ORIV

- Dans le cadre de sa fonction de centre de ressources régional « politique de la ville » (labelisé par l'Etat / financement national et régional, suivi assuré par la DREETS Grand Est) :
 - L'ORIV produit, diffuse et met à disposition des connaissances et des ressources en lien avec ses domaines d'intervention.
 - Il met en débat ces ressources et vient également en appui des politiques publiques mais aussi de démarches citoyennes.
 - Il favorise le décloisonnement des cultures professionnelles et les rencontres entre intervenants-es qui permettent d'apporter une réponse à la complexité des problématiques rencontrées sur les territoires et/ou auprès des populations.
- Il bénéficie également de financement de collectivités dans le cadre de projets dédiés ou lors d'accompagnement sur sites (dans ce cas co-financements avec l'Etat).

LA POLITIQUE DE LA VILLE ...

Ce qu'en dit le Ministère de tutelle

Selon le [Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires](#), « la politique de la ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à :

- *restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres*
- *améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment. »*

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les territoires (urbains) les plus défavorisés. Ce n'est pas une politique visant la pauvreté.

« Pour pallier les inégalités sociales et urbaines la France a mis en place, et ce depuis les années 80, la politique de la ville dans les quartiers dits prioritaires. Cette politique globale agit sur tous les pans du droit commun en déployant des projets locaux tant au niveau de l'emploi, de l'éducation, de l'amélioration du cadre de vie, de l'accès à la culture et à la santé ou encore du développement économique. »

Les champs d'action de la politique de la ville

Cadre de vie et accès aux services

L'amélioration des conditions de vie des habitants dans les quartiers nécessite la bonne articulation des dimensions sociale et urbaine que porte la politique de la ville. Les contrats de ville constituent le cadre adéquat pour concilier ces deux aspects complémentaires de la politique de la ville.

Lien social et citoyenneté

Agir pour les quartiers prioritaires c'est agir pour et avec les habitants de ces quartiers via une politique globale et transversale. Celle-ci mobilise des moyens de droit commun et des moyens exceptionnels adaptés aux besoins de chacun afin de restaurer l'égalité républicaine et améliorer les conditions de vie des habitants dans les quartiers les plus défavorisés.

Emploi, insertion et développement économiques

Face aux difficultés d'insertion professionnelle des habitants et des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville, le Gouvernement a pris des mesures ciblées. Aussi la stratégie économique doit permettre de lever les freins existants à travers la mise en place de dispositifs fiscaux spécifiques ou une adaptation des politiques d'emploi pour une meilleure prise en compte des caractéristiques de la population active des quartiers de la politique de la ville.

Loisirs pour tous

L'accès à la culture, aux pratiques artistiques et culturelles ainsi que l'expression citoyenne sont des objectifs structurants pour la politique de la ville, car ils ouvrent les quartiers prioritaires, contribuent à améliorer l'image de ces quartiers et contribuent à l'émancipation de chacun, particulièrement les plus jeunes.

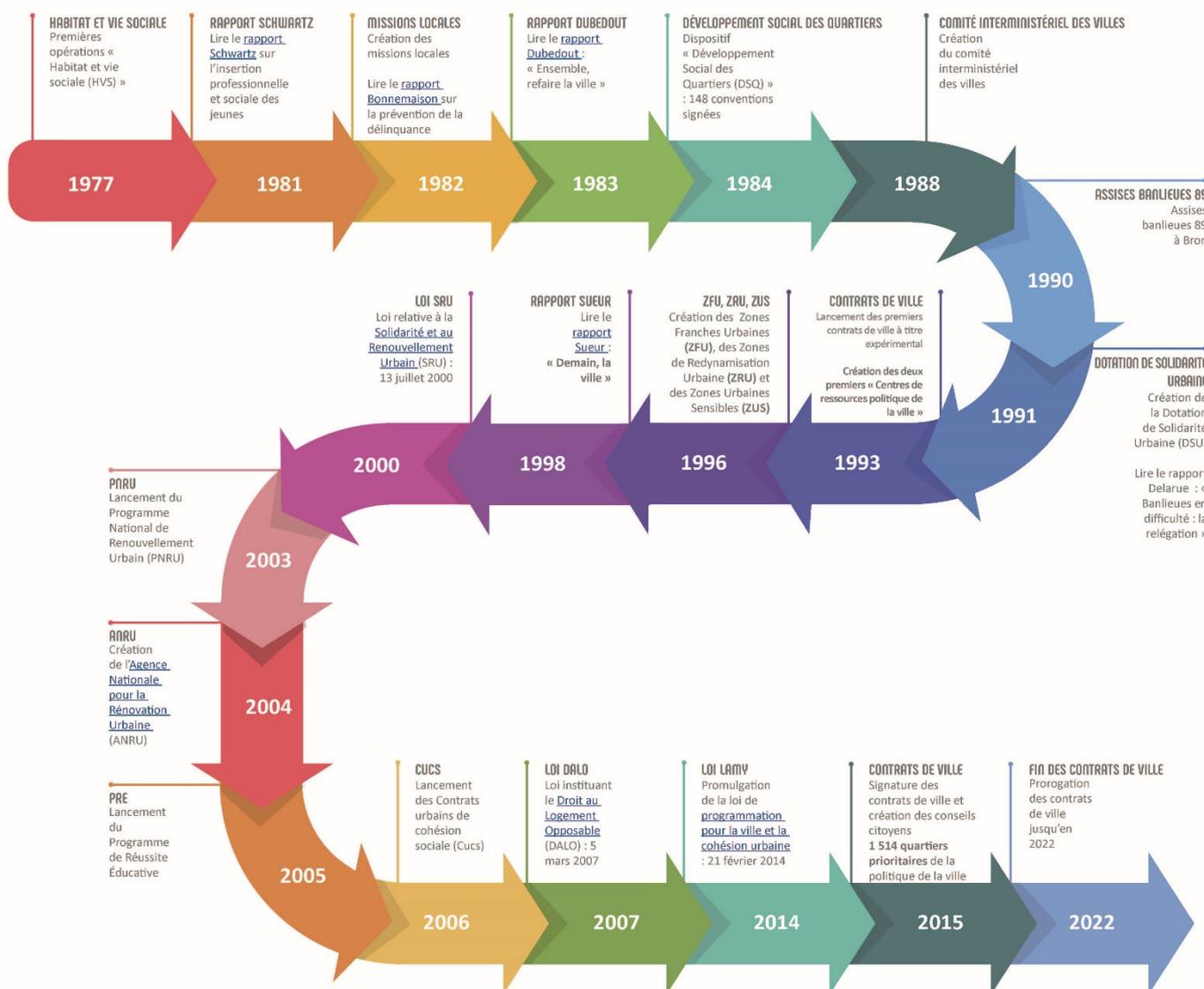
Accès aux études pour tous

Les jeunes des quartiers et des territoires fragiles accèdent avec plus de difficultés à l'enseignement supérieur. Le taux d'abandon élevé en cours d'études est un facteur supplémentaire d'exclusion sociale et de chômage. L'enjeu de l'action publique est de faciliter l'accès des élèves aux formations supérieures et permettre l'engagement dans une formation d'enseignement supérieur ambitieuse en donnant les « clés » nécessaires pour une formation longue ou sélective.

HISTORIQUE SUCCINCT DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Schéma réalisé par Trajectoire Ressources, téléchargeable sur son site internet, en cliquant [ici](#)

40 ANS DE POLITIQUE DE LA VILLE



designed by freepik.com

POINTS DE DEPART - ORIGINES

Les prémices remontent aux années 1970, avec la [circulaire Guichard \(21 mars 1973\)](#), qui met fin à la construction des grands ensembles.

Après l'interdiction de la construction de tours dans les villes de moins de 50.000 habitants en 1971, le ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement, du Logement et du Tourisme, Olivier Guichard interdit, en 1973, la poursuite de la politique des grands ensembles. Dans une circulaire, le ministre affirme qu'après « les efforts considérables accomplis pour augmenter la production massive de logements neufs, il est aujourd'hui indispensable de répondre plus efficacement aux aspirations à une meilleure qualité de l'habitat et de l'urbanisme et de lutter contre le développement de la ségrégation sociale par l'habitat ».

La démarche [Habitat et Vie Sociale \(HVS\) apparue en 1977](#) a symbolisé les premières actions phares dans les quartiers d'habitat social, mettant l'accent sur [la réhabilitation du bâti ainsi que sur la participation des habitants](#). Elle est alors une réponse à la dégradation physique des quartiers d'habitat social, à leur paupérisation et aux difficultés d'intégration de ces quartiers à leur environnement.

Au début des années 80, faisant suite au défi des [premières « violences urbaines »](#) dans des quartiers d'habitat social, les pouvoirs publics ont initié différents rapports qui ont structuré, ce qui sera ensuite nommée « politique de la ville » :

1981 : Rapport Schwartz : « [L'insertion sociale et professionnelle des jeunes](#) »

1982 : Rapport Bonnemaison : « [Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité](#) »

1983 : Rapport Dubedout : « [Ensemble, refaire la ville](#) »

L'ORIGINE DE LA « POLITIQUE DE LA VILLE »

- Des constats initiaux : des tensions dans certains quartiers urbains, un bâti et un environnement qui posent problème.
- Deux origines traitées différemment :
 - celle liée à la nécessité d'agir face à des processus de violence (événements de 1981 et ensuite) / dimension conjoncturelle (majoritairement mis en avant, notamment par les médias)
 - celle liée aux conditions de vie : politique du logement (notamment d'après guerre / situation des années 70) mais aussi de fait en lien avec l'histoire de la politique migratoire (souvent passée sous silence) / dimension structurelle
- La volonté de l'Etat de proposer une démarche différente... dans un contexte qui promeut la logique de contractualisation (création du RMI) et qui s'inscrit dans les logiques de [développement local](#).
- La désignation de cette politique sous le nom de « politique de la ville » apparaît à compter de 1988/1990 (institutionnalisation de cette politique publique).

Pour en savoir plus, consultez la rubrique « [Politique de la ville](#) » du site internet de l'ORIV et le dossier ressources « [La politique de la ville en France : fondements, évolutions et enjeux](#) ».

QUELQUES REPERES ET DISPOSITIFS CLES

- Les violences urbaines dans le quartier des Minguettes (Vénissieux, mai 1981) sont à l'origine de la Commission nationale pour le développement social des quartiers (dite Commission Dubedout). Différents dispositifs ont vu le jour relevant de démarches de développement social urbain (DSU). Elles visaient une amélioration de l'ensemble des aspects de la vie quotidienne des quartiers.
- En 1982 c'est la création des Zones d'Education Prioritaires (ZEP qui donneront lieu aux REP) et aux conseils communaux et départementaux de prévention de la délinquance.
- Les contrats Développement Social des Quartiers (DSQ) voient le jour en 1984. Un fonds social urbain (FSU) est également créé la même année et réserve une partie des crédits de l'Etat pour les projets de développement social urbain.
- Institutionnalisation en 1988 lors d'un Comité interministériel des villes (CIV) : mise en place d'un 1er délégué interministériel des villes et création du Conseil National des Villes (CNV).
- En 1990, c'est la première génération des Contrats de ville suivis en 2006 par les Contrats Urbains de Cohésion Sociale, puis à nouveau les contrats de ville à compter de 2015.
- En 2003 : PNRU et en 2004 la création de l'ANRU...

LA POLITIQUE DE LA VILLE... C'EST QUOI ?

- Une politique de cohésion urbaine et de solidarité.
- Une politique contractuelle, partenariale et interministérielle.
- Une politique pensée initialement comme « d'exception », qui vise le développement d'expérimentation ...
- Une politique qui agit sur les inégalités (sociales et territoriales) et les ségrégations.
- Une mise en œuvre territorialisée sur des territoires identifiés : la [géographie prioritaire](#)
- Une politique locale (adaptée aux conditions économiques et sociales du territoire) et une dimension territoriale primordiale.
- Se traduisant dans un projet de quartier / territorial (articulé aux autres territoires y compris environnement large) et intégré (en lien avec les autres politiques publiques).
- Un enjeu [d'observation des territoires](#) : les données montrent des [réalités différentes](#) au-delà d'un critère commun de définition.

LES INCONTOURNABLES...

Les enjeux / sujets à traiter

- Une approche globale (ensemble des domaines de la vie des habitants-es)
- Articulant l'action sur le cadre de vie, les conditions de vie (éducation, emploi, santé...) et le lien social.

Les « premiers concernés » : place faite aux habitants

- Une politique qui associe les habitants et qui s'appuie sur les ressources locales (notamment les acteurs associatifs).
- Un enjeu de participation réaffirmé régulièrement.

Une action territorialisée et des moyens

- Une politique qui vise à territorialiser les politiques publiques/politiques sectorielles (droit commun).
- Une politique qui mobilise en complément de ces moyens de droit commun, des moyens humains et financiers complémentaires, dans une logique de développement territorial.
- Une adaptation aux enjeux auxquels sont confrontés les habitants.

Un mode de travail entre acteurs

- Une politique de la « méthode » : des modalités de travail inter-acteurs / interministériel... et d'animation territoriale (développement social local)

LES ENJEUX. LA POLITIQUE DE LA VILLE : AGIR SUR L'URBAIN, SUR LE SOCIAL OU L'EMPLOI ?

- Le contrat de ville, un contrat unique (c'est ce que promeut la loi) donc traitant de tous les enjeux mais dans la réalité... or l'action publique oscille depuis le début de l'histoire de la politique de la ville entre le social ou sur l'urbain en fonction des périodes. Plus récemment c'est l'emploi qui a été mis en avant. Dans les faits, les projets de renouvellement urbain souvent survalorisés et donc les territoires concernés du fait des moyens mobilisés et les enjeux de transformation qui sont à l'œuvre.
- Une nécessité : agir sur le quotidien du cadre de vie et améliorer les conditions de vie des habitants en partant des enjeux locaux.
- L'expérience montre que quel que soit le quartier, il y a un enjeu à assurer, une [gestion urbaine et sociale de proximité](#) (en s'appuyant notamment sur [l'abattement TFPB](#) mais pas exclusivement).
- Dans le même temps, il est important de penser la présence humaine en proximité. La [crise sanitaire](#) a montré l'importance de cette dimension, notamment autour du triptyque : animation, médiation, prévention, et la nécessité de développer des logiques de coopération.

LES « PREMIERS CONCERNES ». LES HABITANTS AU CŒUR DU PROJET

- La mobilisation et la prise en compte de la parole des habitants-es est un incontournable de la politique de la ville mais elle a souvent été minimaliste.
- Un levier clé dans ce cadre, la loi du 21 février 2014 qui a rendu obligatoire les [conseils citoyens](#).
 - Une logique de co-construction de la politique de la ville avec les habitants (art 1).
 - Une implication de tous les acteurs à travers la notion de co-formation (art 1).
 - L'obligation de mise en place d'un conseil citoyen dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives, avec deux collèges dont celui des habitants relevant d'une logique de parité femmes-hommes (art 7) .
 - L'indépendance de la structure (art 7).
 - Des représentants du conseil citoyen mobilisés à tous les niveaux : pilotage du contrat de ville, évaluation, mise en œuvre (art 7).
 - Des moyens dédiés en termes de lieu, de budget, de formation, d'expertise (art 7).

- Une réalité complexe, des mises en œuvre très variables et des « instances » mis à mal par la crise sanitaire.
- Une évolution de la notion de participation et de la [mobilisation de la parole des habitants](#) visant à recourir à des différentes manières visant à associer les habitants (espaces de réflexion, [tables de quartier](#), ...).

DES MOYENS DEDIES. LE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville, c'est d'abord la [mobilisation du droit commun](#), à la hauteur des enjeux sur les territoires, dans une logique de territorialisation des politiques sectorielles.

La mobilisation de la **solidarité nationale** passe également par plusieurs outils :

- Les [conventions interministérielles d'objectifs](#) pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville (*actuellement en sommeil*).
- La [Dotation Politique de la Ville](#) (dotation spécifique)
- La Dotation de développement social urbain et de cohésion sociale ([dotation globale de fonctionnement](#))
- Les aides fiscales : Abattement TFPB, aide aux commerces et aux entreprises.

Pour faire face aux enjeux spécifiques et dans une logique de levier sont mobilisés des crédits spécifiques politique de la ville : [budget opérationnel de programmation 147](#).

La **solidarité locale / intercommunale** est mobilisée via les crédits des collectivités mais aussi ceux des autres partenaires.

LES MOYENS HUMAINS MOBILISES : DES ACTEURS ET DES INSTANCES...

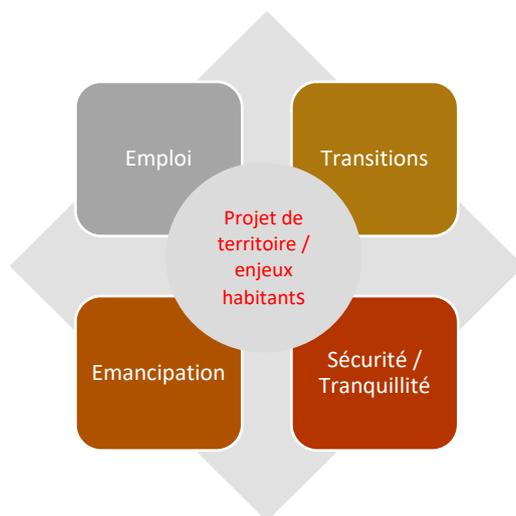
- La politique de la ville est une « politique de la méthode ». Elle repose à la fois sur des instances : comité de pilotage, comité technique... mais aussi sur un système d'acteurs complexe.
- La figure du « chef de projet » politique de la ville mais aussi, selon les territoires des chargés de mission thématiques (santé, programme réussite éducative...).
- Une mobilisation de l'Etat : délégués du préfet, chargés-es de mission politique de la ville, référents au sein des services de l'Etat, sous-préfets ville...
- Un acteur incontournable : les habitants-es (via notamment les conseils citoyens notamment mais pas exclusivement).
- Des acteurs en proximité : adultes relais / Un [contrat d'insertion basé sur l'expérience vécue](#) : des « femmes-relais » aux [adultes-relais](#) en 1999. Pour en savoir plus : <https://www.lesrencontrespro.fr/> et <https://grand-est.dreets.gouv.fr/La-professionnalisation-des-adultes-relais>
- Mais aussi tous les acteurs intervenant sur les territoires.
- Les porteurs de projets / notamment associatifs. Des enjeux dans le lien aux associations : modalités de financement, modes de relation (de la démarche de développement social urbain à une gestion par la programmation : appels à projets, appels à manifestation d'intérêt).

CADRE GENERAL POUR LA NOUVELLE CONTRACTUALISATION

- Un cadre contractuel établi en 2014 et valable dans le cadre de la nouvelle contractualisation : [loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014](#)

Eléments clés de la loi :

- Une géographie prioritaire redéfinie sur la base d'un critère « unique »
 - Un contrat piloté désormais à l'échelle intercommunale donc une intercommunalité renforcée et des signataires élargis. La définition de projets de territoires s'articulant au projet d'agglomération
 - La co-construction réaffirmée, qui ouvre aux habitants la porte des projets / Agir pour mais surtout avec les habitants (enjeux des conseils citoyens) et acteurs locaux (place et rôle fait aux associations)
 - Un contrat unique et une approche intégrée / Logique des trois piliers : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain et emploi et développement économique. Des dimensions transversales : jeunesse, égalité F/H, lutte discriminations
 - Une mobilisation prioritaire du droit commun et une logique financière de solidarité entre communes
 - Une gouvernance renouvelée
- Une nouvelle contractualisation qui se mettra en place sur la **période 2024 à 2030**.
 - ⇒ Lettre du ministre envoyée aux préfets de région et de départements, datée du 3 avril 2023 dont l'objet est « prochaine génération des contrats de ville : Engagements Quartiers 2030 ». Trois enjeux : Un zonage actualisé, une participation citoyenne ravivée, une contractualisation resserrée.
 - ⇒ Lettre de l'ANCT du 13 avril 2023 relatif à la géographie prioritaire.
 - Un **enjeu clé** : la mobilisation de la parole des **habitants** pour construire le contrat et une participation des habitants dans la durée.
 - ⇒ Installation de la commission « participation citoyenne » présidée par Mohamed MECHMACHE le 6 mars 2023
 - ⇒ Circulaire du ministre aux Préfets le 15 mai 2023
 - Une volonté de **prendre en compte les réalités territoriales** (projets de territoire) pour construire la nouvelle contractualisation. Une **préoccupation de l'Etat autour de quatre enjeux** (boussole) : emploi, transitions, émancipation, sécurité.



- Des **contenus resserrés** et une réflexion sur le système d'acteurs (financement pluri-annuels, coopérations...)

QUELQUES ENJEUX ACTUELS...

- Un « vrai » contrat qui mobilise l'ensemble des acteurs institutionnels dans la durée : un enjeu majeur en termes de gouvernance.
- S'appuyer sur un projet en lien avec le territoire et dont les habitants-es sont parties prenantes.
- Remettre le projet et le/les territoires (un projet questionné et ajusté) au centre du travail en commun et non seulement le (les) dispositif(s).
- Passer d'une logique de coordination à une logique de coopération, passer d'une logique de programmation à une logique d'animation en lien avec le projet de territoire.
- Repenser la place des porteurs de projets (le plus souvent associatifs) : renforcement en termes de soutien tout en adaptant les modes de relation en fonction du type d'association.
- Prendre en compte les besoins dans le domaine de l'ingénierie : animation du projet et présence en proximité.
- S'inscrire / se réinscrire dans une logique de développement territorial et donc avoir les moyens de mobiliser et d'animer.
- Réinscrire la politique de la ville dans une dynamique d'expérimentation / droit à l'erreur et dans une logique dynamique / prospective (place et rôle des quartiers dans leur environnement).